

Les fonctionnaires contractuels auront bientôt accès à la pension complémentaire

Les ministres des Pensions et de la Fonction publique ont annoncé l'ouverture du marché pour déterminer l'assureur qui s'occupera des pensions complémentaires. Un pas de plus dans la réforme voulue par Daniel Bacquelaine.

TOM GUILLAUME

Daniel Bacquelaine (MR) se félicite de cette nouvelle étape vers une meilleure équité entre les pensions des contractuels et des statutaires de la fonction publique. *«L'objectif est d'offrir à tous ces travailleurs un complément à leur pension légale»*, déclare le ministre. Nouvelle étape dans la généralisation du deuxième pilier, *«après l'avoir permis à tous les travailleurs salariés et indépendants et après avoir créé un incitant pour le développement des pensions complémentaires dans la fonction publique»*, continue-t-il, à l'heure des bilans des gouvernements et de sa fameuse réforme des pensions.

Par cette offre de marché, il s'agit de déterminer quelle entreprise d'assurances se chargera de gérer le plan de pension. L'étape constitue la suite logique de la négociation de la loi instaurant la pension mixte, négociée en mars 2018. La

date d'entrée en vigueur effective du dispositif n'est pas encore déterminée.

Dans la situation actuelle, les contractuels perçoivent une pension bien moins élevée que leurs collègues statutaires. Selon nos derniers calculs, un contractuel touche en moyenne 1.558 euros (similaire aux salariés), tandis que les statutaires perçoivent 2.618 euros. L'accès à ce deuxième pilier de la pension contribuera certes à réduire cet écart, mais pas à le combler. En effet, les droits de pension seront calculés, pour 2017, à 1% de la rémunération, 1,5% pour 2018 et 3% pour 2019. *«Il faut bien commencer quelque part»*, explique-t-on au cabinet de Daniel Bacquelaine pour justifier la persistance de l'écart, sans donner davantage de détails.

Aider les contractuels

«Grâce à cette ouverture de droit, nous revalorisons le statut – et la carrière – des contractuels de la fonction publique», déclare de son côté la ministre de la Fonction publique Sophie Wilmès (MR). Aujourd'hui, les contractuels représentent à peu près 27% des travailleurs de ce secteur. En rendant le statut plus attractif, cherche-t-on à réduire le nombre de statutaires, souvent décrits

comme très coûteux? *«Non, assure-t-on au cabinet de la Ministre Wilmès. Il y a seulement une volonté de traiter les agents contractuels de manière égale.»* Si les fonctionnaires statutaires ne peuvent pas contracter le deuxième pilier, ils profitent d'un traitement différé, ce qui explique le montant beaucoup plus élevé qu'ils continuent de percevoir une fois arrivé à la retraite.

Dans sa volonté de réforme, le ministre Bacquelaine voulait également s'attaquer au système de pension des fonctionnaires dans son ensemble. La réforme n'entrera toutefois pas totalement en vigueur sous cette législature, notamment suite à l'échec des négociations sur les métiers pénibles. Le régime préférentiel, qui donne accès à une pension complète dès la 36^e année, reste d'application.

«Nous revalorisons le statut et la carrière des contractuels de la fonction publique.»

SOPHIE WILMÈS
MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE